



**PROJET : APPUI A LA REGLEMENTATION, LA FACILITATION, LA
SECURISATION ET LA DURABILITE DU TRANSPORT FLUVIAL DANS LA ZONE
CICOS**

**RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE/ PRESTATAIRE POUR LA
REHABILITATION/ REAMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR ABRITER LES
BUREAUX DU GUICHET UNIQUE DU PORT DE SOYO (REPUBLIQUE
D'ANGOLA)**



I. Contexte

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une Institution sous régionale regroupant 6 Etats membres : République d'Angola, République Centrafricaine, République du Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo et République Gabonaise.

L'Etat des lieux sur le transport fluvial sur le tronçon de base du bassin Congo-Oubangui-Sangha réalisé en 2005 par le Secrétariat Général de la CICOS et adopté par décision n°01/CICOS-CM 04 du 30 novembre 2006, relève plusieurs problèmes qui freinent la navigation par voies d'eau intérieures le long du réseau fluvial inter-Etats de la CICOS et sont à l'origine de nombreux dysfonctionnements et contreperformances.

Dans ce cadre et pour rendre dynamique et performant le secteur des transports et ports des voies d'eaux intérieures le Secrétariat Général a initié et met en œuvre le Projet Appui à la Règlementation, la Facilitation, la Sécurisation et la Durabilité du Transport dans la zone CICOS (PARFSED) avec le financement de l'Union Européenne et comprenant entre autres la présente activité 3 relative à la mise en place et à l'opérationnalisation de trois guichets uniques pilotes dans les sites portuaires de l'Angola (Soyo), de la République Centrafricaine (Bangui) et de la République Démocratique du Congo (Kinshasa). Cette activité 3 met l'accent sur la recherche d'optimisation de la logistique dans un contexte de facilitation des formalités portuaires dans le secteur de transport par voies d'eau intérieures et la réduction du coût de ce mode de transport, toutes choses que des études ont identifiées comme facteurs de contreperformance.

Après la validation des études relatives à la mise en place des guichets uniques des ports de Bangui (République Centrafricaine) et de Soyo (République d'Angola) qui ont justifié la pertinence de l'initiative, le Secrétariat Général de la CICOS lance par les présents Termes de Référence le recrutement d'une entreprise/prestataire devant réhabiliter/réaménager le bâtiment qui abritera le guichet unique du Port de Soyo.

II. Objectif général de la prestation

La réhabilitation/réaménagement du bâtiment devant abriter le guichet unique de Soyo vise d'une façon générale la mise à disposition d'une infrastructure immobilière décente pour rendre opérationnel ledit guichet unique.

Objectifs spécifiques

La réhabilitation/réaménagement du bâtiment vise les objectifs spécifiques suivants :

- Mettre en place et opérationnaliser les installations devant abriter le guichet unique ;



- assurer la sûreté et la sécurité des lieux ;
- rendre possible l'accomplissement de toutes les formalités administratives et tous les paiements des frais portuaires dans un seul guichet,

III. Résultats attendus

A la fin de la prestation, les résultats ci-après, sont attendus :

- Les installations devant abriter le guichet unique du port de Soyo sont mises en place et opérationnelles.
- Les formalités administratives et les paiements relatifs aux transactions portuaires sont effectuées au seul et même guichet ;
- la structure de gestion du guichet unique a un siège et fonctionne dans les meilleures conditions.

IV. Descriptif des travaux

Le présent descriptif concerne les travaux d'aménagement d'un hall en plusieurs compartiments pour abriter les bureaux du guichet unique du port de Soyo. Il s'agit de procéder au cloisonnement intérieur du hall existant d'une superficie approximative de 50 m² situé au rez-de-chaussée du bâtiment du port mis en service il y a quelques mois.

Le cloisonnement sera réalisé conformément au plan annexé au présent devis descriptif.

4.1. Configuration de bureaux

Les bureaux à aménager dans le cadre des travaux se présentent comme suit :

- bureau du directeur d'une superficie de 6,38 m² ;
- bureau du secrétariat d'une superficie de 5,5 m² ;
- couloir en forme de « L » de dimensions 1,40 m sur 3,00 m et 0,80 m sur 1,00 m ;
- bureau d'exploitation d'une superficie de 9,60 m² ;
- salle de machine d'une superficie de 5,60 m² ;
- bureau du commercial d'une superficie de 5,60 m² ;
- bureau guichet d'une superficie de 12,32 m² ;
- bureau pour deux banques partenaires de 9,60 m² (sécurisé).

Remarque : le guichet unique ne peut disposer en propre des toilettes. Son personnel ainsi que les utilisateurs emprunteront les installations sanitaires existantes dans le couloir qui donne accès aux installations du guichet.



4.2. Consistance des travaux

4.2.1. Travaux préparatoires

Avant le démarrage des travaux, l'adjudicataire procèdera à la mobilisation du matériel et du personnel affecté à l'aménagement sur le site. Il mettra également en place un magasin de stockage de matériaux.

Il sera procédé au nettoyage complet du site.

4.2.2. Implantation de l'ouvrage

L'implantation sera faite au sol par des tracés en reportant les dimensions des compartiments.

4.2.3. Menuiserie

Il convient de préciser que le revêtement du hall est déjà entièrement en carreaux grès cérame de premier choix. Dans le cadre des travaux de cloisonnement, l'entrepreneur confectionnera des murs de séparation avec une ossature en aluminium fermée par de baies vitrées invisible de l'intérieur ou en triplex mastiqué d'1,5 m de hauteur des portes intérieures à un ou deux battants en baies vitrées

4.2.4. Electricité

Les travaux d'électricité consistent en la mise en place :

- des canalisations électriques intérieures (les moulus),
- de la filerie ;
- des appareillages électriques ;
- des appareils d'éclairage intérieur et extérieur ;
- du petit appareillage ;
- du circuit de terre/protection paratonnerre.

Il est prévu **un coffret de protection et de distribution** départ étanche de protection de 20 modules contenant :

- ✚ 04 disjoncteurs DPN de 20 A pour la climatisation ;
- ✚ 02 disjoncteurs DPN de 16A pour les prises de courant ;
- ✚ 01 répartiteur de phase de 63A ;
- ✚ 02 disjoncteurs DPN de 10A pour l'éclairage.

Les canalisations électriques intérieures seront des moulus apparents.



La filerie comprend :

- Le Câble d'alimentation principale de type U 1000 R02V 4 x 10 mm² ;
- Les Câbles B.T. des circuits terminaux de type : H07V-U 6 mm², H07V-U 4 mm², H07V-U 1,5 mm², H07V-U 2,5 mm², le câble VGV 3 X 1,5 mm² ;
- Le câble TV.

Le petit appareillage (interrupteurs, boutons poussoirs, prises de courant, etc.) sera du type encastré dans les moulus.

Les interrupteurs seront calibrés à 10 A.

Les prises de courant seront calibrées 20A -16 A avec deux pôles plus terre (2P + T).

Il sera procédé en tant que de besoin à l'installation d'un parafoudre de 20 KA4P afin de protéger le matériel du guichet unique.

Les luminaires seront du type réglettes avec lampes LED de 1,20 m.

4.2.5. Climatisation

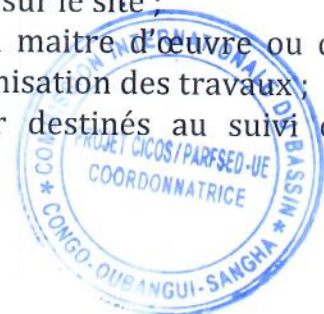
Tous les bureaux et la salle des machines seront aérés et climatisés.

V. Activités de l'Entreprise/prestataire

Les principales activités à réaliser par le prestataire sont listées ci-dessous. L'ensemble devra être mené en étroite collaboration avec le Secrétariat Général de la CICOS et le Consultant.

Elles sont :

- a) Réaliser les plans d'architecture des bâtiments ;
- b) Assurer l'implantation du chantier dans les règles de l'art ;
- c) Elaborer et faire approuver le programme détaillé des travaux ;
- d) Soumettre à l'approbation du maitre d'œuvre et du Consultant les plans détaillés d'exécution des travaux ;
- e) Proposer le cas échéant des options d'aménagement et les mettre en œuvre après accord du maitre d'œuvre ;
- f) Assurer la réalisation de tous les corps d'état tels que définis dans les descriptifs des travaux ;
- g) Garantir la sécurité du site pendant tous les travaux en posant des panneaux d'indication, de sécurité et de circulation sur le site ;
- h) Se soumettre à toutes injections/prescriptions du maitre d'œuvre ou du Consultant allant dans le sens d'une meilleure organisation des travaux ;
- i) Prendre part à toutes les réunions de chantier destinés au suivi de l'avancement des travaux ;



- j) Procéder au nettoyage du site à la fin des travaux,
k) Etc.

VI. Devis quantitatif et plan d'aménagement

6.1. Devis quantitatif

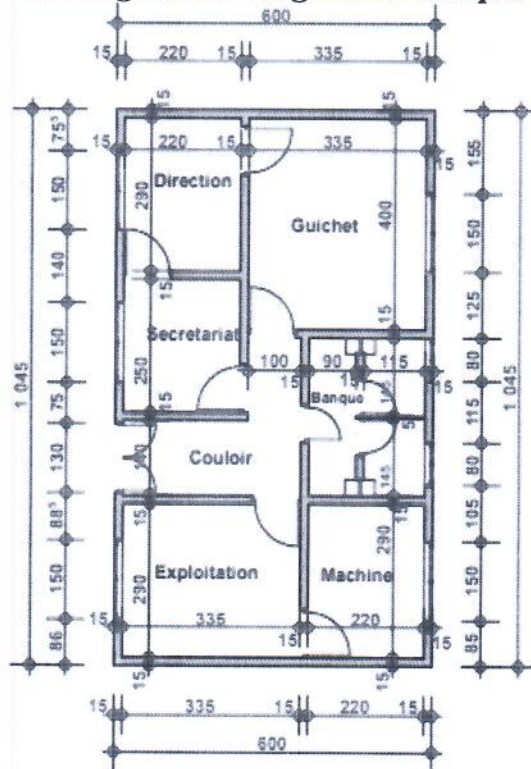
Le présent devis présenté dans le tableau ci-après fait apparaître les quantités approximatives de matériaux à mettre en œuvre dans le cadre des travaux de l'aménagement des bureaux du guichet unique.

N°	DESIGNATIONS	UNITE	QTE	PRIX/U	MONTANT
	TRAVAUX PREPARATOIRE				
	Installation de chantier, amené et repli de matériels	forfait			
	Nettoyage et Implantation	forfait			
		MONTANT PARTIEL			
	TRAVAUX DE MACONNERIE				
	Béton légèrement armé pour forme de dallage dosé à 350 kg/m3	m3			
		MONTANT PARTIEL			
	TRAVAUX DE REVETEMENT				
	Revêtement en carreaux grès cérame de 60 cm x 60 cm	m2	Sans objet		
		MONTANT PARTIEL			
	TRAVAUX DE MENUISERIE				
13	Porte en aluminium de baie vitrée teintée	m2	16,8		
14	cloison en aluminium de baie vitrée teintée	m2			
		MONTANT PARTIEL			
	TRAVAUX D'ELECTRICITE				
	Fourniture et mise en œuvre de moulu et de filerie pour le bâtiment	ff	1		
	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage	U	6		
	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient	U	2		
	Fourniture et pose de bouton poussoir	U	1		
	Fourniture et pose de prises courant 2P+T	U	12		
	Fourniture et pose de réglette LED 1,20 m	U	7		
	Fourniture et pose de coffret de 20 modules y compris les disjoncteurs tel que décrit	U	1		
	Fourniture et pose de dismatic LEGRAND de 20A	U	4		



Fourniture et pose d'appareil de sonnerie	U	1		
Fourniture et pose de climatiseurs split de 1,5 CV y compris toutes sujétions	U	5		
Fourniture et pose de climatiseurs type Split de 2,5 CV (guichet)		1		
TOTAL PARTIEL				
TRAVAUX RESEAUX INFORMATIQUE				
Mise en réseau informatique des postes d'ordinateurs	ff			
TOTAL PARTIEL				
TRAVAUX DE PEINTURE				
Brossage, fourniture et application de trois couches de peinture FOM sur les faces intérieures et extérieures	m2		Sans objet	
Acquisition, pose et aménagement de bureaux climatisés en matériaux préfabriqués (conteneurs) munies de toilettes, d'installation électrique et informatique pour deux (02) agences de banques.	U	2		
TOTAL PARTIEL				
TOTAL GENERAL				

6.2. Plan d'aménagement du guichet unique au port de Soyo



VII. Profil du Prestataire

Les soumissionnaires appelés à concourir dans le cadre de la réalisation de la présente activité doivent être des Entreprises angolaises /prestataire individuel disposant de plusieurs années d'expérience en matière de BTP ayant réalisé des travaux similaires dans les pays concernés et disposant des équipements adéquats et d'un personnel qualifié. Les attestations de bonne exécution des travaux antérieurs feront foi.

VIII. Logistique et calendrier de prestation

8.1. Lieu d'exécution

La base opérationnelle de cette activité est le Secrétariat Général de la CICOS à Kinshasa/RDC.

Les travaux objet des présents TdRs seront réalisés au port de Soyo en Angola.

8.2. Bureau

Aucun bureau ne sera mis à la disposition de l'attributaire sous réserve de disponibilité des locaux qui seront alloués à la structure qui sera chargée de la gestion du guichet unique.

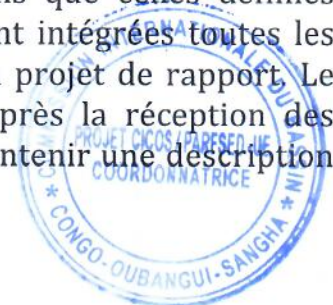
8.3. Documentations

Le plan d'aménagement sera mis à la disposition des entrepreneurs/prestataires chargés des travaux (voir point 6.2).

IX. Rapports/Livrables

L'adjudicataire du marché sera tenu de remettre à la CICOS

- **Un rapport intérimaire 1** à la fin de la phase du diagnostic, de douze (12) pages au maximum, en quatre copies faisant état des constats assortis de propositions concrètes pour améliorer et accélérer le cas échéant les travaux à la lumière des réalités du terrain,
- **Un deuxième Rapport intermédiaire II** de vingt (20) pages au maximum en dix (10) copies à la fin des tests, rendant compte des travaux dans leur ensemble et tirant leçon de l'expérience. A l'issue de ce Rapport, l'adjudicataire pourra demander la réception provisoire des travaux.
- **Projet de rapport final** maximum 20 pages (texte principal, annexes exclues). Ce rapport sera soumis au plus tard 15 jours après la fin des travaux dûment constatée par une commission de suivi desdits travaux.
- **Rapport final** répondant aux mêmes spécifications que celles définies pour le projet de rapport final et dans lequel seront intégrées toutes les observations transmises par les parties au sujet du projet de rapport. Le rapport final sera fourni au plus tard 10 jours après la réception des observations sur le projet de rapport final. Il doit contenir une description



suffisamment détaillée des travaux réalisés et accompagné du plan définitif après travaux

Les rapports susmentionnés seront présentés au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. L'approbation de ces rapports lui incombe.

X. Paiement au titre du marché

Le financement de cette activité est assuré par le contrat de subvention N°FED/2021/422-918. Le paiement de la prestation se fera suivant le découpage suivant :

Tableau : Echéances de paiement de la prestation

N°	Livrable	Période de paiement	% de paiement
1.	Rapport intérimaire 1	Après approbation du rapport intérimaire	40%
2.	Rapport intermédiaire II	A la fin des travaux d'aménagements	
3.	Projet de rapport final	A la fin des travaux d'électricité, de climatisation, pose de câbles informatique, pose des bureaux en matériaux préfabriqués (conteneurs)	
4.	Rapport final	Après approbation du rapport final	60%

XI. Réception provisoire et définitive

La réception provisoire et la réception définitive auront lieu à la demande de l'entrepreneur aux dates retenues de commun accord par les parties conformément aux spécifications du dossier d'appel d'offres.

La réception provisoire sera prononcée par les représentants du Pouvoir adjudicataire à la fin des travaux tandis que la réception définitive aura lieu (trois/six) mois après la réception provisoire, à la fin de la période de garantie.

XII. Suivi/ Evaluation

Le suivi et l'évaluation des tâches de la présente activité sont assurés par l'Unité de Coordination du Projet à la CICOS assisté du Consultant.



XIII. Date limite d'envoi de candidature, de commencement et période de mise en œuvre des tâches

La date limite d'envoi de candidature est fixée au **25 janvier 2023**.

La date de commencement prévue est fixée au **25 février 2023**

Le délai d'exécution de toute l'activité n'excèdera pas deux (02) mois à compter de la signature du contrat et de la notification de l'ordre de service selon qu'il s'agit de réhabilitation/réaménagement.

XIV. Dossier de candidature et lieu de dépôt

Les Entreprises/personnes désireuses de répondre à cet appel sont priées d'envoyer leur dossier de candidature par voie électronique ou par courrier physique sous pli fermé comportant une proposition technique (Méthodologie de travail, CV, plan de mise en œuvre, lettre de motivation) et une proposition financière adressées au :

Secrétaire Général de la CICOS, avec la mention « **RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE/PRESTATAIRE POUR LA REABILITATION/ REAMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR ABRITER LES BUREAUX DU GUICHET UNIQUE DU PORT DE SOYO (REPUBLIQUE D'ANGOLA** » et à l'adresse suivante :

Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui- Sangha (CICOS)

24, Avenue Wagenia, Building Kilou, 3ème étage,

Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo. B.P 12645

E-mail : cicos_inst@yahoo.fr

Avec copie aux adresses suivantes : dokuitcha@gmail.com et ahembina.gabin@yahoo.fr

